

REGLEMENT INTERIEUR SIVOS RIP RAP

GARDERIE, RESTAURATION ET TEMPS D'ACTIVITE PERISCOLAIRE

Dans un souci d'amélioration des services, il a été décidé de proposer un dossier unique pour l'inscription de vos enfants aux différents services du SIVOS.

Ces différents temps périscolaires sont des moments importants dans la journée de l'enfant. Il nous est donc apparu important d'instaurer un dossier d'inscription et un règlement communs pour ces trois services avec pour seul but d'offrir l'épanouissement et la sécurité qu'attend un enfant.

Ces services sont ouverts à tous les enfants scolarisés dans le Regroupement Intercommunal Pédagogique Roubia Argens Paraza (R.I.P/ R.A.P) .

FONCTIONNEMENT DE LA GARDERIE

Les enfants inscrits sont pris en charge par le personnel communal le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 07 h 30 à 08 h 50 et de 17 h 00 à 18 h 30 ainsi que le mercredi matin de 07 h 30 à 08h50.

L'accès à ce service est payant et se fait uniquement par inscription.

Les enfants sont accueillis par le personnel communal dans le local de restauration scolaire à Roubia.

Une garderie gratuite est mise en place le mercredi de 12 h à 12 h 30.

FONCTIONNEMENT DU TEMPS DE RESTAURATION

Le service de restauration fonctionne en deux services :

- les élèves de maternelle à partir de 12 h 00
- les élèves de primaire à partir de 12 h 45

Les enfants de petite section de maternelle bénéficieront de la sieste à compter de 13 h 30.

Sur autorisation des parents qui le souhaitent, les élèves de moyenne section pourront être couchés à la sieste.

En dehors des temps de repas, les enfants disposeront de la cour de récréation de l'école de Roubia, si le temps le permet sinon, ils seront accueillis dans le préau ou la salle de motricité de l'école de Roubia

1. Mission du Personnel :

Le personnel assurant le fonctionnement de ce service sera dans la mesure du possible titulaire du BAFA ou du CAP petite enfance.

Le personnel est composé de :

- 2 personnes en salle et en cuisine
- 4 personnes chargées de l'animation et la surveillance.

Le personnel qui accueille les enfants a pour mission d'assurer leur sécurité physique, affective et morale. Il assurera le service, animera, accompagnera les repas, garantira la propreté des salles utilisées et devra être présent aux réunions de travail.

Le personnel aura accès :

- au disjoncteur d'électricité et au compteur d'eau de façon à pouvoir les fermer en cas de nécessité ;
- aux extincteurs ;
- au téléphone pour les appels d'urgence
- à la pharmacie pour pratiquer les premiers soins aux enfants blessés. Nous rappelons que les agents communaux ne sont pas habilités à administrer des médicaments.

En cas d'accident, d'incident, d'absences imprévues du personnel, le président du SIVOS devra être informé dans les meilleurs délais.

En cas d'accident mettant en jeu sa santé, l'enfant sera pris en charge par un service d'urgence mobile (samu ou pompiers).

2. Le temps de repas :

La compétence de restauration collective ayant été adoptée par la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise, les repas sont fournis par la Société ALIENOR et livrés par la C.C.R.L.C.M. en liaison froide.

La température des frigos est vérifiée par le personnel réceptionnant les repas et ceux-ci sont réchauffés par le personnel communal dans deux fours adaptés.

Tous les restes sont jetés à l'exception des fruits, fromages et yaourts qui peuvent être gardés jusqu'à la fin de semaine et récupérés par une association caritative.

Les tables et les plats sont prêts pour l'arrivée des enfants et le service est assuré.

Après le repas, la salle à manger et la cuisine sont nettoyées, lavées et laissées dans un état de propreté chaque soir.

Le personnel du restaurant scolaire doit avoir une tenue réglementaire, porter une blouse, des sabots antidérapants, une charlotte et suivre les règles professionnels d'hygiène en vigueur.

Nous attirons votre attention sur le fait que le syndicat mixte de Lézignan-Corbières ne peut fournir de repas pour des régimes alimentaires.

FONCTIONNEMENT DU TEMPS D'ACTIVITE PERISCOLAIRE

Les activités périscolaires se dérouleront le vendredi après midi sur l'un des trois villages du regroupement scolaire :

- Roubia : les maternelles 14h – 17h
- Paraza : les CP et CE 13h50 – 16h50
- Argens : les CM 14h10 – 17h10

Ce service est gratuit et ouvert à tous les enfants du RIP RAP.

Déroulement des activités périscolaires :

Les activités périscolaires se dérouleront dans les locaux des écoles *en fonction de la tranche d'âge de l'enfant ou dans un local municipal (gymnase, salle polyvalente, terrain de sport extérieur, etc...)*

Elles seront encadrées par du personnel formé et viseront à favoriser l'éveil et l'épanouissement de l'enfant *à travers des activités variées et ludiques.*

Les conditions de sécurité seront respectées *conformément aux textes en vigueur* :

- minimum 1 adulte pour 14 enfants de moins de 6 ans
- minimum 1 adulte pour 18 enfants de plus de 6 ans.

Toutefois les enfants seront au minimum en présence de 2 adultes (sauf en présence d'un animateur diplômé) dont le rôle est :

- Etre en contact permanent avec les enfants sans jamais les laisser sans surveillance
- Etre attentifs, disponibles, actifs et à l'écoute des enfants
- Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants
- Respecter et faire respecter les règles de vie du SIVOS RIP RAP
- Communiquer au Président du SIVOS les difficultés rencontrées

Les activités seront adaptées à l'âge de l'enfant :

- *Pour les enfants de maternelle : un temps de sieste ou temps calme sera prévu ; de ce fait, les activités proposées seront plus courtes pour les plus petits. Le temps de transition et de rotation des animateurs qui seront en leur présence sera aussi réduite que possible.*
- *Pour les enfants de primaire : il y aura deux séquences d'activités par après-midi d'environ 1 h 15 chacune.*

Des activités de remplacement seront prévues si une activité extérieure ne peut se dérouler.

Les principes d'organisation de la participation des enfants aux activités périscolaires seront les suivantes :

- Période 1 : du 04 septembre 2017 au 21 octobre 2017 soit 8 vendredis
- Période 2 : du 06 novembre 2017 au 23/12/2017 soit 7 vendredis
- Période 3 : du 08 janvier 2018 au 17 février 2018 soit 6 vendredis
- Période 4 : du 05 mars 2018 au 14 avril 2018 soit 6 vendredis
- Période 5 : du 30 avril 2018 au 07 juillet 2018 soit 9 vendredis

Soit un total de 36 vendredis.

Il est rappelé que la participation à ces activités n'est pas obligatoire.

Toutefois, en cas d'inscription, la participation des enfants sera engagé sur la période complète.

Un enfant inscrit qui ne fréquentera pas les activités 3 fois consécutives sans excuse sera automatiquement désinscrit pour la période

***Il est demandé aux parents de fournir aux enfants, le goûter avec une bouteille d'eau
Et des vêtements de rechange pour les plus petits.***

Les enfants devront avoir une tenue vestimentaire adaptée (casquettes, chaussures de sports etc...) faute de quoi ils ne pourront pas participer aux activités proposées

INSCRIPTION DES ENFANTS

Les inscriptions aux services périscolaires au jour le jour ne sont plus acceptées. Seront seulement acceptées les inscriptions hebdomadaires ou mensuelles.

Les inscriptions aux services périscolaires se feront au plus tard le jeudi avant 14 h pour la semaine suivante. ***Passé ce délai, aucune inscription ne pourra être prise en compte.***

Les inscriptions aux services périscolaires se feront dans la boîte aux lettres du bâtiment des services périscolaires du SIVOS (situé à l'école de Roubia ou par mail : cantine.sivos@gmail.com). Les inscriptions par téléphone ne sont plus acceptées.

Toutes inscriptions à l'un des services périscolaires doivent être impérativement accompagnées de la fiche d'inscription dûment remplie par les parents et du paiement correspondant ***pour les services payants.***

Sans la fiche d'inscription ou sans le paiement, les inscriptions aux services périscolaires ne seront pas prises en compte et la consigne sera donnée à l'agent du SIVOS de ne pas accueillir l'enfant.

En cas d'enfant absent :

Il est demandé aux parents d'informer, dans les meilleurs délais, les agents des services périscolaires des dates et de la durée de l'absence de l'enfant.

Tout repas commandé qui n'aura pas pu être annulé par le service de restauration scolaire restera à la charge des parents (*annulation possible uniquement la veille avant 9 h pour le lendemain*).

Tout service de garderie payé et non utilisé restera à la charge des parents. Exceptionnellement, ***et uniquement*** sur présentation d'un certificat médical, le montant de l'inscription au service de garderie payé et non utilisé, pourra être déduit du montant à payer au moment de l'inscription au service de garderie pour la période suivante (une remise financière sera

faite sur les prochains services périscolaires utilisés)

TELEPHONE DU RESTAURANT SCOLAIRE et GARDERIE : 04/68/75/16/35
TELEPHONE TAP : 06/76/16/25/28

LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription à tous les services du SIVOS RIP RAP avec le règlement, en cas de garderie ou de restauration, devra être remis avant le 28 août 2017

Pour la garderie et la cantine des permanences seront mises en places les 21 et 28 août de 17h à 19h30 à la cantine de Roubia.

Pour les TAP les dossiers devront être rendus au plus tard pour le 14 septembre

Vous trouverez donc :

Annexe 1 : Fiche de Renseignement

Annexe 2 : Fiche Sanitaire

Annexe 3 : Permis de bonne conduite (nouveau règlement) (en 2 exemplaires)

Il vous est également demandé de fournir une attestation d'assurance responsabilité civile extra-scolaire.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'aucune inscription ne sera prise en compte si le nouveau règlement n'est pas retourné signé par les parents et l'enfant. Nous vous demandons donc de prendre connaissance en famille de ce document.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration et souhaitons à votre famille une bonne rentrée scolaire 2017-2018

Le SIVOS RIP RAP

ANNEXE 1 : fiche de renseignement
INSCRIPTIONS AUX ACTIVITES PERISCOLAIRES

Services Périscolaires Utilisés durant l'année :

- Garderie Cantine Temps d'Activité Périscolaire

ENFANT :

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Ecole de Argens Roubia Paraza

Classe :

PARENTS :

Mère (nom et prénom):

adresse :

adresse e-mail :

téléphones :

- domicile :
- travail :
- Portable :

Père (nom et prénom):

adresse :

adresse e-mail :

téléphones :

- domicile :
- travail :
- Portable :

Tuteur légal (nom et prénom) :

adresse :

adresse e-mail :

téléphones :

- domicile :
- travail :
- Portable :

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant en dehors des parents ou tuteur :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Je soussigné,

M. Mme, , père/mère/tuteur légal
de l'enfant

- autorise le SIVOS à photographie ou filmer mon enfant dans le cadre des activités périscolaires : **OUI** **NON**

- m'engage à signaler par écrit au SIVOS tout changement se rapportant au dossier d'inscription.

- Autorise mon enfant à rentrer seul chez lui après les TAPS

Signature :

ANNEXE 2 : fiche sanitaire

ENFANT :

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Ecole de **Argens** **Roubia** **Paraza**

Classe :

PARENTS :

Mère (nom et prénom):

adresse :

adresse e-mail :

téléphone :

Père (nom et prénom):

adresse :

adresse e-mail :

téléphone :

Tuteur légal (nom et prénom) :

adresse :

adresse e-mail :

téléphone :

Personnes à prévenir en cas d'urgence et d'absence des parents:

Nom :

Prénom :

Qualité :

Téléphones :

Nom :

Prénom :

Qualité :

Téléphones :

VACCINATIONS ((fournir la photocopie du carnet de santé)

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

Médecin Traitant :

Téléphone :

L'enfant suit-il un traitement médical au long court : **oui** **non**

Si oui lequel :

L'enfant a-t-il des allergies ? **oui** **non**

Si oui la ou lesquelles :
.....
.....

L'enfant fait-il l'objet d'un PAI ? **oui** **non**

Si oui , fournir le double

HOSPITALISATION :

En cas d'accident grave survenant à votre enfant, autorisez vous le responsable à prendre les mesures d'urgences nécessaires ? **oui** **non**

RECOMMANDATION UTILES DES PARENTS

Votre enfant porte-t-il des lunettes, lentilles, prothèses auditives ou dentaires, etc... ?

.....
.....
.....

Votre enfant présente-t-il des difficultés de santé et préciser les précautions à prendre ?

.....
.....
.....

Signature :

PERMIS DE BONNE CONDUITE

Les règles proposées ci dessous ont pour but de délimiter un cadre pour les enfants, les parents et le personnel.

Afin de responsabiliser les enfants sur leur comportement durant les temps périscolaires, il nous est apparu important de les responsabiliser de façon ludique. C'est pourquoi, il a été décidé de mettre en place un permis de bonne conduite qui sera détaillé en annexe 3.

Nous attirons votre attention sur le fait que cette année le comportement des enfants qui fréquentent le bus scolaire sera pris en compte en raison des nombreux débordements constatés l'année dernière.

Les enfants auront tous un permis remis en début d'année scolaire. Chaque fin de semaine, ce permis leur sera rendu avec le nombre de point restant inscrit au dos du permis.

Le livret de bonne conduite sera gardé par le SIVOS et sera communicable aux parents à leur demande ou si le comportement de l'enfant l'exige.

1, Tous les enfants débiteront l'année scolaire avec 12 points sur son permis. Un permis personnalisé lui sera remis et la fiche récapitulative restera sous la responsabilité de l'équipe du périscolaire

2, Dès qu'un enfant perd un (ou des points) un courrier ou un e-mail sera adressé aux parents accompagné de la fiche détaillant « l'infraction ».

3, Lorsqu'un enfant perd 6 points, un courrier de convocation sera adressé aux parents avec une suspension de 3 jours des activités périscolaires auxquelles l'enfant est inscrit.

4, Lorsqu'un enfant perd 12 points, la famille est convoquée avec une exclusion d'une semaine.

5, Un enfant qui a été exclu après la perte de 12 points pourra ré-intégrer les différents services avec un capital de 6 points. Pour récupérer les 6 autres points manquants se référer au paragraphe ci-dessous.

6, L'enfant pourra récupérer un point par semaine grâce à son comportement respectueux et volontaire (présentation d'excuse, respects des règles de vie, aider à débarrasser, à ranger, entraide, etc...) et s'il n'enfreint aucune règle.

7, Un enfant qui perd deux fois l'intégralité de ses points sera exclu jusqu'à la fin de la période

BAREME DES INFRACTIONS

MOTIFS	SANCTION
Je ne respecte pas mes camarades : moquerie, violences verbales, vol	- 2 points
Violences Physiques	- 4 points
Mise en danger d'autrui (enfant ou animateur)	- 6 points
Je ne respecte pas le personnel qui m'encadre, les locaux et le matériel (incluant les règles de politesse élémentaire)	- 2 points
Je ne respecte pas les consignes de sécurité sur le trajet école-cantine-garderie dans le bus : s'installer dans le calme, s'attacher, ne pas changer de la place durant le trajet ou lorsque la place m'est imposée, se ranger 2 par 2	- 1 point
Je ne mange pas proprement, je joue avec la nourriture, ne me tiens pas correctement à table	- 2 points
Je me lève de table sans autorisation	- 1 point
Je crie à table, dans le bus ou durant les animations du TAP	- 2 points
Je joue avec des jouets personnels (cartes, jeux vidéos et autres)	- 1 point + objet confisqué jusqu'au retour en classe ou à la maison
Je perturbe volontairement le bon déroulement des activités du TAP	- 2 points
J' ai oublié mon permis de bonne conduite	- 1 point

SIGNATURES

PARENTS :

ENFANT :